



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2021
Français
Original : anglais

Treizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace

I. Introduction

1. Par sa résolution [2253 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à faire front à la menace que représentent pour la paix et la sécurité internationales l'État islamique d'Iraq et du Levant¹ (EIIL, ci-après dénommé « Daech »)² et les personnes et groupes qui y sont associés, et m'a prié de lui présenter un rapport stratégique initial sur cette menace et de le tenir ensuite régulièrement informé tous les quatre mois. Dans sa résolution [2368 \(2017\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à lui présenter, tous les six mois, des rapports stratégiques qui montrent et traduisent la gravité de cette menace et présentent l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à lutter contre cette menace.

2. Le présent rapport est le treizième en la matière³. Il a été établi par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions⁴ et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales.

3. Au premier semestre de 2021, la menace que représente Daech pour la paix et la sécurité internationales a continué de s'accroître, tout comme les tendances observées dans le précédent rapport. La menace s'est intensifiée en Afrique, par la voie d'organisations régionales affiliées au groupe, tandis que la structure centrale de Daech s'est employée à se regrouper en Iraq et en République arabe syrienne. Dans les secteurs qui ont connu des confinements à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et tout particulièrement hors des zones de conflit, Daech a encouragé des attaques qui auraient éventuellement pu être reportées ou exécutées à l'issue de l'assouplissement des restrictions. Dans ce contexte, durant la deuxième

¹ Inscrit sur la Liste sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (QDe.115).

² Conformément à la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale.

³ Voir [S/2016/92](#), [S/2016/501](#), [S/2016/830](#), [S/2017/97](#), [S/2017/467](#), [S/2018/80](#), [S/2018/770](#), [S/2019/103](#), [S/2019/612](#), [S/2020/95](#), [S/2020/774](#) et [S/2021/98](#).

⁴ L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. L'évaluation de la menace actuelle se fonde en partie sur le vingt-huitième rapport de l'Équipe d'experts ([S/2021/655](#)).



Semaine de la lutte contre le terrorisme qui s'est déroulée à l'ONU en juin, la communauté internationale s'est déclarée à nouveau déterminée à combattre Daech et à contrer la menace du terrorisme de manière globale. Le Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale), tourné vers l'avenir, qui a été adopté par consensus le 30 juin, témoigne de l'attachement des États Membres à une réponse globale et multilatérale, face au fléau changeant du terrorisme, pendant et après la pandémie, avec l'appui des organismes des Nations Unies.

II. Évaluation de la menace

A. Aperçu de la menace

4. Daech a continué de présenter une menace constante et de susciter de vives inquiétudes au niveau international, au cours de la période considérée. S'il a continué de mettre à profit l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les États Membres, il n'a manifestement pris aucune mesure pour instrumentaliser le virus. La pandémie a continué d'influer sur l'activité terroriste dans les zones de non-conflit où la menace est réprimée du fait des entraves à la capacité des agents de se déplacer, de se réunir, de lever des fonds et de repérer des cibles viables. Dans bon nombre de secteurs, les confinements étaient plus généralisés au début de 2021 qu'en 2020, et des attentats préparés en prévision de l'assouplissement des restrictions en ces lieux ne sont pas exclus. Dans les zones de conflit, cependant, où les restrictions liées à la pandémie ont moins d'effet, la menace s'est déjà aggravée.

5. Le chef de Daech, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Mawla (QDi.426), est encore réticent à communiquer directement avec ses partisans. Le commandement et le contrôle du groupe sur ses affiliés dans le monde se sont relâchés, même s'il continue de donner des directives et une certaine aide financière. L'autonomie dont bénéficient des organisations régionales affiliées à Daech s'est renforcée davantage, tout particulièrement en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, en Afghanistan et en Asie du Sud. Les États Membres estiment que l'aboutissement de cette évolution déterminera dans une grande mesure l'ampleur de l'incidence future de Daech à l'échelle mondiale. Ils soulignent également que le groupe continue de chercher en priorité à se regrouper et à renaître de ses cendres en Iraq et en République arabe syrienne, ses principales zones d'opérations.

6. L'évolution la plus frappante au cours de la période a été l'expansion de Daech en Afrique, où des groupes désignés comme terroristes par le Conseil de sécurité ont fait le plus grand nombre de victimes. Certaines des affiliées les plus redoutables de Daech étendent leur influence et leurs activités sur le continent, notamment au-delà des frontières nationales. La propagation depuis le Mali vers le Burkina Faso et le Niger, les incursions depuis le Nigéria au Cameroun, au Niger et au Tchad et depuis le Mozambique en République-Unie de Tanzanie suscitent une vive préoccupation. L'un des événements les plus troublants au début de 2021 a été la dégradation de l'état de la sécurité dans la province de Cabo Delgado (Mozambique), où le groupe local affilié à Daech a attaqué et contrôlé brièvement un port stratégique près de la frontière tanzanienne, avant de se retirer avec son butin de guerre.

1. Les combattants de Daech et les membres de leur famille en Iraq et en République arabe syrienne

7. La tragédie humaine résultant du soi-disant « califat » de Daech continue de compliquer la perspective mondiale et l'état de la menace que constitue le groupe, tandis que des milliers de combattants terroristes étrangers et de combattants de

Daech et des membres de leur famille, dont des dizaines de milliers de femmes et d'enfants, perçus comme étant associés au terrorisme, restent bloqués en Iraq et en République arabe syrienne. Bon nombre de ces personnes sont toujours dans des camps de déplacés ou des centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne. Outre la nécessité urgente de régler cette question pour des raisons humanitaires et de droits humains, l'absence de solution globale à la situation pourrait modeler le paysage futur de la menace terroriste dans le monde à moyen et long terme.

8. Si le risque d'épidémies de maladie à coronavirus (COVID-19) dans des centres surpeuplés ne s'est pas encore manifesté aussi sérieusement qu'on le craignait au départ, il a néanmoins suscité des troubles et des tentatives de fuite. Outre les évasions de ces centres, les États Membres s'attendent à ce que Daech concocte des opérations de plus grande envergure pour libérer un plus grand nombre de détenus, dont certains rallieront par la suite des groupes alignés sur Daech à Edleb ou se réinstalleront dans des pays tiers. D'après certaines informations, Daech est resté en contact avec des personnes se trouvant dans des camps ou des prisons et s'emploie activement à lever des fonds en ligne en leur faveur.

9. Plusieurs États Membres citent les centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne et le camp de Hol, situé à 13 kilomètres de la frontière iraquienne, comme présentant des problèmes de sécurité, du fait de la présence visible de Daech et de l'endoctrinement des personnes qui s'y trouvent, dont des enfants. Le camp de Hol continue d'abriter un grand nombre de personnes déplacées, principalement des enfants, dont le nombre diminue progressivement mais qui reste autour de 60 000. La violence a augmenté dans le camp et plus de 60 personnes auraient été tuées depuis le début de 2021. Les autorités locales de fait qui contrôlent le camp ont lancé une opération de grande ampleur en mars pour arrêter les combattants et les partisans actifs de Daech. Elles ont annoncé la capture de 70 membres de Daech lors de cette opération ; le nombre de meurtres a baissé en avril, avant d'augmenter à nouveau en mai pour atteindre un taux qui reste toutefois inférieur à celui de la période de janvier à mars.

2. Financement de Daech

10. Plusieurs États Membres ont revu à la baisse leur évaluation des réserves financières dont dispose Daech en Iraq et en République arabe syrienne, les estimations étant actuellement comprises entre 25 et 50 millions de dollars. D'après un État Membre, la plupart de ces fonds se trouvent en Iraq, ce qui rendait le réseau syrien du groupe partiellement tributaire du soutien financier de ses homologues en Iraq. Les combattants de Daech en République arabe syrienne auraient reçu en 2020 de Daech en Iraq plusieurs millions de dollars des États-Unis. À la mi-avril 2021, des responsables iraqiens ont annoncé la découverte à Mossoul d'une cachette recelant un montant représentant 1,7 million de dollars (billets de banque américains et dinars iraqiens), ainsi que de l'or et de l'argent. L'or semble avoir été destiné à la production de monnaie pour le compte de Daech. Cette découverte illustre l'étendue de la réserve de trésorerie de Daech qui pourrait encore être enfouie.

11. Les salaires des combattants et les versements aux familles des combattants emprisonnés ou décédés constituent l'une des principales dépenses courantes de Daech, lequel puise également dans ses réserves pour obtenir la libération de ses combattants et des membres de leur famille des prisons et des camps de déplacés dans la région.

12. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions avait précédemment mis en évidence des flux de fonds destinés aux combattants de Daech et à leur famille dans les centres de détention ou les camps de déplacés en République arabe syrienne, par l'entremise d'institutions financières, d'entreprises de services monétaires et de

passeurs de fonds dans les États voisins. Selon les États Membres, il s'agit d'un moyen persistant de financer Daech et ses partisans dans la zone de conflit. Un État Membre a signalé de multiples cas de fonds transférés d'un pays européen par l'intermédiaire d'entreprises de services monétaires pour financer la sortie clandestine de femmes et d'enfants de centres situés dans le nord-est de la République arabe syrienne. Selon cet État Membre, un individu a facilité le déplacement de femmes ayant des liens avec la Belgique, le Brésil, la Fédération de Russie, la Finlande, l'Ouzbékistan, les Pays-Bas, la Suède et Trinité-et-Tobago, depuis des camps situés dans le nord-est de la République arabe syrienne vers le nord-ouest et les pays voisins, voire vers leur pays d'origine.

13. Les États Membres ont également insisté sur les inquiétudes que suscitaient l'utilisation plus fréquente par les terroristes de cybermonnaies et l'évolution des tactiques résultant de l'expérience et de la formation acquises, sur la manière d'envoyer des fonds au moyen de méthodes de plus en plus confidentielles. L'affaire de financement du terrorisme à l'aide de cybermonnaies, jugée en France et citée par l'Équipe de surveillance dans son rapport publié le 3 février 2021 (S/2021/68, par. 81.) est l'une des premières à avoir abouti. Un État Membre a également évoqué le cas récent d'une prime offerte par Al-Qaida pour le meurtre de policiers, la récompense devant être versée en bitcoins.

B. Évolution de la situation régionale

1. Afrique

Afrique de l'Ouest

14. Le décès annoncé en mai 2021 d'Abubakar Mohammed Shekau (QDi.322), chef de Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati Wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138), lors d'un assaut mené par le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162), a considérablement affaibli Boko Haram. Même si certains États Membres estiment que Shekau a survécu à l'attaque, le groupe continue de faire l'objet d'une forte pression. Ses pertes devraient en toute probabilité renforcer le groupe ISWAP, qui dispose de 3 000 à 5 000 combattants dans le bassin du lac Tchad et cherche à étendre sa zone d'opérations en direction de Maiduguri (Nigéria). Abu Musab al-Barnawi (non inscrit sur la Liste) aurait été rétabli dans ses fonctions de chef du groupe ISWAP avant l'attaque contre la base de Shekau. Le groupe ISWAP a lancé des attaques répétées contre des localités et des camps militaires, de février à mai 2021, combattant les forces de sécurité nigérianes et affrontant Boko Haram. Dans la région de Diffa jouxtant la frontière nigérienne, le commandant du groupe ISWAP, Abba Gana (non inscrit sur la Liste), s'en prend tout particulièrement aux intérêts étrangers.

15. L'État islamique du Grand Sahara (QDe.163) a tué au début de 2021 plusieurs centaines de civils au cours d'attaques de grande envergure au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En mai, la structure centrale de Daech a publié du matériel de propagande sur les activités du groupe qui lui est affilié au Niger pour justifier les meurtres, au motif que les victimes soutenaient les autorités locales. L'EIGS continue d'être en guerre contre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (QDe.159) affilié à Al-Qaida. Le décès de son commandant adjoint, Salama Mohamed Fadhil, dit Abdelhakim el-Sahraoui (non inscrit sur la Liste), n'a pas été confirmé.

Afrique de l'Est et Afrique centrale

16. Daech demeure présent en Somalie, principalement dans le Puntland et, dans une moindre mesure, à Mogadiscio. Cette présence dans le pays lui tient à cœur,

principalement du fait qu'il dispose du bureau Al-Karrar, qui supervise et appuie les activités de sa « province » d'Afrique centrale, au Mozambique et en République démocratique du Congo.

17. Dans le nord du Mozambique, la province de Cabo Delgado est devenue en mars 2021 emblématique de l'influence de Daech en Afrique, à la suite d'une brève occupation de la localité de Palma par un groupe qui lui est affilié, près d'un grand projet gazier mené par une multinationale. Les autorités locales n'ont pas réussi à défendre la ville et à assurer sa sécurité, comme dans le cas de Mocimboa da Praia, située plus au sud dans le Cabo Delgado, occupée depuis août 2020 par des organisations affiliées à Daech. Ces faits récents pourraient avoir de profondes répercussions sur la paix et la sécurité dans la région et doivent être abordés de façon prioritaire au moyen d'une démarche régionale cohérente.

18. Daech en Afrique centrale attire de nouvelles recrues en leur promettant un emploi et un sentiment d'appartenance. Ses chefs sont principalement originaires de la République-Unie de Tanzanie, mais aussi du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Kenya⁵. La province de Cabo Delgado, en tant que destination des migrants économiques, est une zone de transit commode pour les combattants de Daech. Elle accueille bon nombre d'activités de trafic et est le point d'entrée de la drogue en provenance d'Asie. Comme en République démocratique du Congo, la section mozambicaine de Daech tire profit de l'économie parallèle. Ses membres vivent dans la clandestinité et soumettent les populations locales à de l'extorsion de fonds.

19. Daech en Afrique centrale a pillé quelque 2 millions de dollars à des banques se trouvant dans le secteur et volé des pièces d'identité et documents connexes. Il a démontré également qu'il pouvait opérer en mer, dans les parages des îles de Matemo, Vamizi et Makalowe (Mozambique), où il s'est livré à des enlèvements et à des raids d'extorsion. L'autonomie conférée par la structure centrale de Daech, le grand nombre de petites cellules opérationnelles et l'absence de mesures antiterroristes d'envergure ont transformé effectivement le groupe régional affilié à Daech en grave menace présentant le risque de se propager davantage, éventuellement vers les pays voisins. Il continue d'être soutenu par une campagne de propagande ciblée émanant de la structure centrale de Daech.

20. En République démocratique du Congo, Daech en Afrique centrale a étendu au début de 2021 sa zone d'opérations hors de Beni (province du Nord-Kivu) et dans la partie sud de la province d'Ituri. Il a également fait son apparition dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika, s'en prenant à des cibles militaires et civiles. Il se serait servi de femmes et d'enfants comme boucliers humains pour empêcher des contre-attaques. Musa Baluku (non inscrit sur la Liste), qui dirige le groupe affilié à Daech en République démocratique du Congo, en a détourné les ressources pour son profit personnel, avant d'assassiner le fils de son principal rival, afin d'éliminer toute concurrence au sein du groupe.

21. Tout en cherchant à s'étendre en République démocratique du Congo, Daech en Afrique doit se mouvoir entre d'autres groupes armés actifs dans la région, instrumentaliser au besoin les différends intercommunautaires et attirer des combattants terroristes étrangers supplémentaires. Son modèle insurrectionnel nécessitera également des revenus supplémentaires et d'éventuels liens avec des groupes criminels contrôlant des industries extractives et des activités d'extraction minière illégales dans la zone. L'étendue des liens entre groupes affiliés à Daech en République démocratique du Congo et au Mozambique n'est pas claire.

⁵ Information fournie par des États Membres.

Afrique du Nord

22. On estime que Daech a une présence limitée dans la région du Maghreb, ses partisans étant encouragés plutôt qu'astreints à agir au nom de Daech, même si certains acteurs locaux prennent leurs instructions directement de la structure centrale du groupe. Au Maroc, les autorités ont démantelé en avril 2021 une cellule qui avait reçu pour ordre de viser les forces marocaines, à la frontière orientale du pays. La sécurité de l'Algérie est menacée par l'instabilité à travers ses frontières avec le Mali et le Niger ; Hassan Naamoudi, le chef du groupe affilié à Daech, Soldats du califat en terre d'Algérie (Jund al-Khilafah in Algeria) (QDe.151), a été tué ainsi que quatre autres personnes, dans un secteur à l'ouest d'Alger en janvier 2021.

23. En Libye, six membres de Daech ont été arrêtés au début du mois de mars 2021 à la suite d'une opération de contre-terrorisme coordonnée dans le sud de Tripoli par le Gouvernement d'entente nationale de l'époque. Des membres de cette cellule et d'autres membres de Daech du sud libyen auraient fui vers diverses villes côtières, dont Tripoli. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (QDe.165) a perdu ses dirigeants et est fortement diminué dans le pays, bien que Daech ait continué de revendiquer la responsabilité d'attaques, notamment à Sabha le 6 juin et près de Harouj el-Assouad, au sud-est de Jofra, le 14 juin. Un État Membre a noté que la structure centrale de Daech acheminait des fonds à sa filiale en Libye par l'intermédiaire de personnes qui retournaient au pays. Un État Membre a signalé que 200 combattants de Daech s'étaient rendus de Libye dans la région du Sahel à la fin du mois d'avril 2021. Le déclin de Daech en Libye contraste avec l'engouement qu'avaient pour ce pays les combattants terroristes étrangers.

24. En Égypte, Ansar Beït el-Maqdès, qui avait prêté allégeance à Daech en 2014, conserverait une certaine résilience, étant doté de 800 à 1 200 combattants, malgré la pression militaire exercée actuellement sur lui par l'Égypte. Un de ses chefs, Salim al-Hamadin, a été tué au cours d'une opération de sécurité au sud de Rafah en mars 2021. Il porterait une part de responsabilité dans l'attaque contre la mosquée Raouda en novembre 2017.

2. Moyen-Orient

25. Daech reste actif dans de vastes pans du territoire syrien, où il cherche à reconstituer ses capacités de combat, tout en étendant ses activités insurrectionnelles. Il mène des attaques éclair contre des postes de contrôle, depuis des repaires situés de part et d'autre de l'Euphrate dans la province de Deïr el-Zor. Il continue de viser des convois et des patrouilles pédestres et mobiles au moyen d'engins placés en bord de route. Ses opérations contre les forces gouvernementales syriennes s'étendent aux provinces de Hama et de Homs. À l'est de l'Euphrate et dans la zone du « désert blanc », son rayon d'action s'étend jusqu'aux provinces de Raqqa et de Hassaké. Il maintient une présence importante dans la zone désertique qui s'étend du sud de la province d'Alep au nord de la province de Hama, en particulier entre les villages de Khanasser et Athriyé. Des États Membres estiment que le groupe a l'intention et la capacité de soutenir une insurrection de longue durée dans le désert de Syrie.

26. Daech demeure actif en Iraq, tout restant sous la pression constante du contre-terrorisme. Bien que des cellules actives de Daech perdurent dans des zones reculées du pays, la direction du groupe a désigné l'ensemble de l'Iraq comme une seule « province ». Elles mènent des attaques éclair, cherchant à compromettre des projets d'infrastructures essentiels, à attiser les divisions sectaires et les querelles communautaires et à engendrer une couverture médiatique. Des attaques répétées au moyen de bombes d'accotement se sont produites sur les axes reliant Kirkouk, Tikrit et Touz Khourmato et ont visé des postes de contrôle érigés près de ces villes. Elles indiquent que des combattants de Daech continuent de se réfugier dans les monts

Hamrin et d'exploiter les défaillances sur le plan de la sécurité dans certaines zones de ces provinces.

27. Daech a mené deux attaques à Bagdad après avoir observé une longue pause. Le 21 janvier, deux kamikazes ont tué plus de 30 personnes dans un marché très fréquenté. Le 15 avril, Daech a fait exploser un véhicule piégé à Sadr City. Il continuera en toute probabilité de s'en prendre à des civils et à d'autres objectifs non protégés dans la capitale, à chaque fois qu'il en aura l'occasion, pour attirer l'attention des médias et compromettre le Gouvernement iraquien.

28. À la fin de janvier, le Gouvernement iraquien a annoncé l'assassinat du chef adjoint de Daech, Jabir Salman Saleh Al-Isawi (dit Abou Yasser). En février, Jabbar Ali Fayadh (dit Abou Hasan Al-Gharibaoui), chef de Daech dans le sud de l'Iraq, a été tué, tout comme Ghanem Sabbah, qui avait formé les auteurs de l'attaque à Bagdad de janvier.

29. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Yémen (QDe.166) a essuyé des pertes lors d'affrontements avec des groupes rivaux. Il est en perte de vitesse depuis un bon moment et chercherait à se stabiliser et à se regrouper. Un État Membre estime ses effectifs à quelques centaines de combattants. L'on s'attend à des attaques dans le sud du Yémen, notamment contre des représentants du Gouvernement postés à Aden ou s'appêtant à s'y rendre.

3. Europe

30. Au premier semestre de 2021, le niveau de menace a été réduit en Europe, du fait du nombre plus faible d'attaques terroristes. Les États Membres ne s'attendent cependant pas à ce que cette tendance se poursuive, au vu de la persistance de la menace d'individus organisés préparant des attaques complexes. En février 2021, 14 personnes ont été arrêtées en Allemagne et au Danemark, au motif qu'elles préparaient des attaques à l'aide d'explosifs chimiques. Les autorités françaises ont arrêté des individus d'origine étrangère, qui avaient des profils comparables à ceux qui avaient commis ou préparé des attaques en France en 2020. Si rien n'indique qu'ils aient agi sous les ordres directs des chefs de Daech ou d'Al-Qaida, ils semblent avoir été encouragés par la propagande de membres de populations locales qui prênaient une idéologie violente. Deux cellules constituées de personnes d'origine tchétchène ont été démantelées dans l'est de la France en avril et en mai 2021, respectivement.

31. Les autorités européennes ont souligné la menace que constituaient les adolescents, particulièrement exposés à la propagande en ligne. Dans certains cas, des adolescents âgés d'à peine 14 ans ont exprimé leur volonté de mener ou de faciliter des attaques terroristes. Ces personnes risquent d'être incitées à la violence dans des cas pouvant s'apparenter à un blasphème. De fausses informations et accusations portées en ligne servent également à faire pression sur des personnes ou des entités considérées comme des ennemies.

32. La radicalisation terroriste dans les prisons européennes continue de représenter un grave problème. L'isolement des détenus terroristes n'est souvent pas viable pour des raisons d'ordre pratique et la limitation des ressources disponibles en matière de surveillance à l'issue de leur libération. Dans certains cas, les détenus ont déclaré considérer la détention comme une épreuve qui leur permettait d'approfondir leur attachement à leurs croyances. Certains auraient profilé et recruté des détenus impressionnables sur le point d'être libérés, qui auraient alors plus de liberté d'action pour préparer et mener des attaques de manière indépendante.

4. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

33. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (QDe.161) a étendu sa présence dans plusieurs provinces d'Afghanistan, malgré les pertes subies en 2020 sur les plans humains, financiers et de la direction. Il a renforcé ses positions à Kaboul et alentour, s'en prenant au cours de ses attaques aux minorités, aux acteurs de la société civile, aux agents de l'État et aux membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Plus récemment, Daech a revendiqué la responsabilité de l'attaque brutale du 8 juin au cours de laquelle 10 démineurs humanitaires avaient été tués et 16 autres blessés dans la province de Baghlan. Un des principaux risques recensé par les États Membres est que des militants en Afghanistan, qu'il s'agisse des Taliban ou d'autres, se joignent au groupe affilié à Daech s'ils se sentent aliénés ou menacés par l'évolution du processus de paix afghan.

34. Au cours des tentatives de se regrouper et de se reconstituer, Daech en Afghanistan a donné la priorité au recrutement et à la formation de nouveaux partisans. Ses chefs espèrent également attirer des Taliban et autres militants inflexibles, qui rejettent l'accord signé entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban, et recruter des combattants originaires de l'Iraq, de la République arabe syrienne et d'autres zones de conflit. Les estimations relatives aux effectifs du groupe affilié à Daech varient considérablement, un État Membre faisant état de 500 à 1 500 combattants, tandis qu'un autre affirme qu'ils pourraient se chiffrer à 10 000 à moyen terme. Un État Membre a indiqué que Daech en Afghanistan était en grande partie souterrain et clandestin.

35. Le 6 mai aux Maldives, le Président de l'Assemblée et ancien Président de la République a été grièvement blessé dans l'explosion d'une motocyclette piégée au cours de laquelle trois autres personnes ont été blessées. La 60^e édition de la revue en langue anglaise *Sawt-al-Hind*⁶ (*Voix du Hind*) de Daech, en date du 16 mai 2021, a inauguré une chronique périodique intitulée « De la part des frères aux Maldives », exhortant les partisans à favoriser les évasions de prison ou à aider ces prisonniers d'autres façons.

Asie du Sud-Est

36. Les groupes affiliés à Daech en Asie du Sud-Est continuent de perturber les opérations antiterroristes en maintenant un rythme d'attentats soutenu. Les femmes de la région continuent de jouer un rôle sur les plans tant de la préparation que de l'exécution d'actes terroristes. Un jeune couple qui soutenait Jamaah Ansharut Daulah (JAD) (QDe.164) a attaqué une église à Makassar (Indonésie), le dimanche des Rameaux le 28 mars 2021, faisant 20 morts et blessés. Il s'agit de l'attaque la plus récente d'une série attribuée à des groupes affiliés à Daech en Asie du Sud-Est, visant des fidèles.

37. Le 20 mars 2021, les forces de sécurité philippines ont réussi à secourir un groupe d'otages qui étaient détenus depuis près d'un an par le groupe Abou Sayyaf (QDe.001). Durant l'intervention, ils ont tué le principal chef et tacticien du groupe, qui était connu pour ses opérations d'enlèvement contre rançon en mer, dans la région. En avril 2021, deux des membres du Groupe ont été tués lors d'un affrontement avec des soldats philippins à Patikul. L'attrition subie par le groupe n'entame toutefois en rien sa résilience : alors qu'il ne dispose que d'une centaine de combattants, il porterait la responsabilité de 75 % des attaques terroristes commises dans la région. En février 2021, les forces de sécurité philippines ont arrêté neuf femmes sur l'île de

⁶ Voir S/2021/68, par. 69.

Jolo qui auraient préparé des attentats-suicides à la bombe visant des soldats ; trois d'entre elles sont les filles du défunt chef du groupe, Hatib Hajan Sawadjaan, cerveau de l'attaque contre la cathédrale de Jolo en janvier 2019.

III. Bilan des mesures prises face à l'évolution de la menace

A. Aperçu général

38. Depuis le précédent rapport, la pandémie de COVID-19 a continué de dominer le paysage géopolitique et d'entraver les efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme et la propagation sous-jacente de l'extrémisme violent. Les États Membres et les experts des Nations Unies ont continué de s'inquiéter du risque que les restrictions sociales, les tensions politiques et les problèmes économiques liés à la pandémie accentuent les revendications existantes, que les groupes terroristes comme Daech cherchent à exploiter. La pandémie a également aggravé des situations humanitaires difficiles dans bon nombre de régions du monde.

39. L'évolution de Daech et des groupes qui lui sont affiliés, notamment l'expansion régionale en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Afrique centrale, a entraîné la poursuite d'actes violents en Afghanistan et renforcé la présence de ces entités en ligne, d'où la nécessité pour les États Membres d'adopter des méthodes globales et intégrées de lutte antiterroriste. Il est indispensable de renforcer l'action de lutte antiterroriste aux niveaux national, régional et international, étant donné notamment que certains États dans ces régions ont des faiblesses comparables.

40. Pour remédier aux effets différenciés que les menaces que Daech et ses affiliés font peser sur les femmes et les filles, il faudrait tenir compte des questions de genre. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a établi un partenariat avec le Burkina Faso, le Kenya, la Commission de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et West Africa Network for Peacebuilding, afin d'élaborer une boîte à outils sur la façon de produire des données ventilées par genre, afin d'éclairer les interventions tenant compte des questions de genre, face aux menaces que constituent Daech et ses affiliés.

Du 28 au 30 juin, plus de 2 000 participants qui représentaient 147 États Membres, 28 organisations internationales et régionales, 88 organisations de la société civile et du secteur privé et 38 entités des Nations Unies ont assisté à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. De plus, quelque 10 000 participants ont pris part à 36 activités parallèles organisées par les organismes des Nations Unies en partenariat avec les États Membres, les organisations régionales et la société civile. L'élaboration de technologies avancées visant à aider les États Membres à identifier les combattants terroristes étrangers et d'autres personnes liées au terrorisme est encourageante, comme cela a été démontré à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la lutte contre le terroriste, durant laquelle un débat a été engagé sur l'effet des technologies porteuses de changement sur le terrorisme et la lutte antiterroriste. Bon nombre de questions subsistent toutefois, notamment pour ce qui est de veiller à des stratégies globales de gestion des frontières, qui soient respectueuses des droits humains, prennent en compte les questions de genre et utilisent les nouvelles technologies de façon responsable. Les États Membres devraient également mieux s'employer à identifier les combattantes terroristes étrangères et à mieux exploiter les renseignements recueillis dans les zones de conflit, mis à la disposition des responsables des forces de l'ordre des États Membres par les voies de l'Organisation internationale de police criminelle.

41. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a fait des progrès notables sur le plan de l'élaboration de nouveaux outils d'analyse pour aider à surveiller l'application par les États Membres des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question. Le 3 mars, le Comité contre le terrorisme a approuvé le bilan général de la mise en œuvre révisé et l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre élaborés par la Direction exécutive, conformément à la résolution 2395 (2017), afin de rationaliser les évaluations de cette dernière et d'en accroître l'utilité, en vue de concevoir l'assistance technique et de faciliter l'établissement en cours et en temps réel d'analyses et de rapports.

B. Les combattants présumés de Daech et les personnes à leur charge dans les zones de conflit

1. Situation actuelle

42. La situation tragique dans laquelle se trouvent des personnes qui auraient des liens présumés avec des groupes terroristes désignés par l'ONU demeure très préoccupante. Des milliers d'entre elles, principalement des femmes et des enfants, qui auraient des liens familiaux avec des combattants terroristes étrangers restent bloquées dans des camps bondés en Iraq et en République arabe syrienne, ayant un accès limité aux services humanitaires et de base requis et aux garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable et subissent d'autres violations de leurs droits et libertés fondamentaux. Ces préoccupations n'ont fait que croître du fait des restrictions imposées pour empêcher la propagation de la COVID-19. Les personnes associées à des groupes terroristes sont suspectées d'être responsables d'une augmentation de la violence dans les camps, notamment de disparitions forcées et d'autres atteintes aux droits humains.

43. Les retours forcés, la prévention des retours et le traitement discriminatoire des familles qui auraient des liens avec Daech continuent également d'être fort inquiétants et pourraient compromettre les efforts de réconciliation et de cohésion sociale et entraîner des déplacements secondaires. Il faudrait redoubler d'efforts pour créer des conditions à même de prévenir la violence de Daech, d'en réduire l'attrait et de promouvoir le respect des droits humains et de l'état de droit.

44. Les organismes des Nations Unies ont fait progresser la mise en place du pacte mondial lancé par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin de fournir un appui coordonné et intégré de l'ensemble de l'ONU aux États Membres qui en font la demande, concernant la protection, le rapatriement de plein gré, ainsi que la poursuite, la réadaptation et la réintégration des personnes suspectées d'avoir des liens avec des groupes désignés par l'ONU, qui retournent d'Iraq et de la République arabe syrienne. Le déploiement d'un mécanisme d'appui a commencé au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan, tandis qu'un exercice de cadrage était entrepris pour accompagner l'Iraq.

2. Efforts de rapatriement

45. Les entités des Nations Unies ont continué de se mobiliser auprès des États Membres pour promouvoir le rapatriement sûr et de plein gré de leurs ressortissants d'Iraq et de République arabe syrienne, dans le respect des droits humains. Bien que certains États aient rapatrié activement des centaines de nationaux, principalement des femmes et des enfants, le rythme du rapatriement depuis le nord-est de la République arabe syrienne demeure lent et beaucoup d'États continuent de le faire de manière ponctuelle plutôt que globale et de le restreindre aux enfants orphelins ou non accompagnés. L'aval des gouvernements concernés pour toute activité à mener

dans les territoires qu'ils contrôlent revêt une importance primordiale sur le plan du rapatriement.

3. Enquêtes et poursuites

46. Les violations du droit à un procès équitable demeurent source de grande préoccupation. Elles prennent la forme d'une représentation juridique inefficace, d'un recours excessif aux aveux et d'allégations de recours à la torture au cours des poursuites, notamment pour obtenir des aveux, dans le cadre de la législation antiterroriste. Le recours à la peine de mort dans des cas ne remplissant pas les conditions requises pour ce qui est des crimes les plus graves, sur le plan du droit international des droits de l'homme applicable⁷, est très inquiétant.

47. Les entités des Nations Unies ont continué de collaborer avec les parties prenantes concernées pour remédier aux lacunes dans la législation nationale et renforcer l'action de la justice pénale. En Afrique subsaharienne, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont continué de promouvoir une coopération véritable sur le plan des enquêtes et des poursuites aux niveaux national et local au Nigéria et dans le bassin du lac Tchad. L'Office a lancé un nouveau projet pour aider les parties prenantes concernées au Maroc à mener des enquêtes qui soient respectueuses des droits humains et à veiller à des normes appropriées en matière de conduite de l'instruction, en ce qui concerne les jeunes, les femmes et les proches suspectés d'être impliqués dans des activités terroristes, notamment pour ce qui est du phénomène des combattants terroristes étrangers. L'ONUDD a également mené un projet régional sur le renforcement des mesures de justice pénale contre les combattants terroristes étrangers au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Europe du Sud-Est, et aidé le Gouvernement de la Région du Kurdistan en vérifiant la conformité d'une loi antiterroriste avec les normes juridiques internationales et le droit international des droits de l'homme.

48. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a également parachevé les brefs descriptifs établis initialement au sujet des attaques menées contre les Yézidis dans la région de Sinjar et des massacres perpétrés à l'école de l'air de Tikrit en 2014. Elle a également intensifié son examen des documents internes de Daech extraits des appareils numériques utilisés, obtenus au moyen d'une coopération avec les autorités irakiennes. Elle est parvenue à un accord avec le Conseil supérieur de la magistrature en Iraq afin d'aider les juges d'instruction à constituer des dossiers en vue de poursuivre les membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

4. Réadaptation et réintégration

49. Les entités des Nations Unies ont continué de promouvoir des stratégies globales de réadaptation et de réintégration modulées. En mars, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDD ont organisé un atelier régional sur la question, en coopération avec la Commission du bassin du lac Tchad, et souligné l'importance de suivre des démarches tenant compte des questions de genre. Les participants ont recommandé le resserrement de la coordination entre les autorités de justice pénale et non pénale, ainsi qu'entre les autorités nationales et locales.

50. En janvier, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a publié un rapport sur le droit à l'éducation en Iraq dont la deuxième partie est

⁷ Pacte international relatif aux droits civils et politiques, art. 6, alinéa 2).

consacrée aux obstacles à l'éducation des filles après Daech, afin d'aider le Gouvernement iraquien et l'équipe de pays des Nations Unies à renforcer la protection de l'enfance. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Bureau de lutte contre le terrorisme, par l'entremise de son Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, a entamé la phase initiale d'un projet sur la gestion des prisonniers extrémistes et violents en Iraq. En mars, l'Institut a organisé une formation au Mali sur l'utilisation des outils d'évaluation des risques, concernant ces prisonniers, dans le cadre d'un projet sur le désengagement et la réintégration.

51. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a fourni une assistance sur la réintégration aux États Membres et notamment au Gouvernement iraquien concernant l'élaboration et l'application de plans d'action nationaux et un projet pilote visant à promouvoir la réintégration des personnes de retour au pays. Elle a notamment appuyé les mesures de sensibilisation et d'enregistrement concernant les familles ayant besoin d'une réconciliation tribale, en partenariat avec la Direction des affaires tribales du Gouvernement iraquien. Elle a également aidé les pays du bassin du lac Tchad à élaborer et à mettre en place des processus de désengagement, de réadaptation et de réintégration à l'intention des femmes et des hommes quittant les groupes terroristes, à l'aide d'ateliers et de formations virtuels ou hybrides.

52. Il existe des besoins considérables en matière de santé mentale, de réadaptation psychosociale et de soutien à la réintégration, afin de combler notamment les lacunes en matière de capacités nationales et de remédier à l'absence de stratégies globales, de partenariat efficace sur le plan des programmes et de méthodes fondées sur des données probantes ainsi qu'à la difficulté à veiller au respect du droit international et à la conformité avec les normes internationales applicables.

C. Justice pénale et coopération internationale et régionale

53. Depuis le précédent rapport, les États Membres et les entités des Nations Unies ont continué de progresser et d'élaborer de bonnes pratiques dans la coopération internationale et régionale en matière de lutte contre le terrorisme. Il est encourageant de constater que certains États Membres ont continué de communiquer des informations concernant la coopération judiciaire, notamment des directives sur les lois et procédures nationales relatives à l'entraide judiciaire et à l'extradition dans les affaires de terrorisme.

54. L'ONUUDC et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont organisé une série d'ateliers pour renforcer la coopération internationale sur le plan des enquêtes, à la suite d'une demande formulée par la Commission du bassin du lac Tchad. Les questions indissociables de la criminalité organisée et du terrorisme continuent d'être source de préoccupation. À cet égard, l'ONUUDC a organisé des formations en ligne à l'intention des responsables de la justice pénale du Moyen-Orient, d'Afrique de l'Est et du Nigéria sur les cadres du droit international, afin de combattre les liens entre terrorisme et criminalité organisée, en se fondant sur sa nouvelle publication intitulée *Counter-Terrorism in the International Law Context*. Il a également élaboré d'autres publications, dont *Foreign Terrorist Fighters: Manual for Judicial Training Institutes - Middle East and North Africa*, et mené un travail de recherche sur le renforcement des capacités des cadres féminins travaillant dans le secteur de la lutte antiterroriste en Iraq. L'ONUUDC a continué de renforcer l'intégration des questions de genre et des droits des femmes dans la lutte antiterroriste, conjointement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Commission du bassin du lac Tchad. En partenariat avec l'Association nationale des femmes juristes du Nigéria,

l'ONUSD a organisé des formations à l'intention de 51 juristes nigérianes visant à renforcer l'application du principe de responsabilité à la suite d'actes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre, commis dans le contexte du terrorisme.

55. En février, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé, avec le Soudan et l'Union européenne, le Partenariat antiterroriste ONU-Union européenne pour le Soudan, qui vise à aider les autorités soudanaises et la société civile à élaborer des connaissances et à renforcer les capacités afin de prévenir et de combattre le terrorisme, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et au droit international des droits de l'homme. En consultation avec la Coordinatrice résidente et à la demande des autorités soudanaises, le Bureau a déployé une équipe à Khartoum afin de faciliter les contacts avec les parties prenantes nationales et les entités des Nations Unies dans le pays.

56. En mars, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont apporté une assistance technique aux Maldives sur le plan du renforcement de l'utilisation d'Internet et des médias sociaux, au cours des enquêtes menées dans le cadre de la lutte antiterroriste. La Direction exécutive et l'ONUSD ont également continué d'adapter leur trousse d'information destinée aux juges de la région de l'Asie du Sud, dans les contextes nationaux des Maldives et du Pakistan.

57. Les entités des Nations Unies ont continué de diffuser activement les directives visant à faciliter l'utilisation et la recevabilité comme preuves devant les tribunaux pénaux nationaux des informations collectées, traitées, conservées et échangées par du personnel militaire pour poursuivre les infractions terroristes. Le renforcement de la coopération entre les institutions militaires, d'enquête et de justice pénale, qui peut concourir à traduire les terroristes en justice, continue de poser d'importants problèmes d'ordre pratique, notamment au Sahel.

D. Aide aux victimes de Daech

58. Il est essentiel de veiller à des méthodes intégrées de justice transitionnelle pour faire respecter les droits des victimes de terrorisme dans les situations de conflit, notamment en mettant l'accent sur le renforcement des initiatives intercommunautaires, en particulier dans les zones à population mixte. À cette fin, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ont lancé une série de dialogues interconfessionnels, qui visent à offrir un moyen pour les communautés religieuses iraqiennes de rétablir la confiance et l'entente et de régler les difficultés que connaissent les personnes rescapées.

59. Dans le cadre des mesures prises pour renforcer le soutien psychosocial apporté aux témoins, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a collaboré avec l'atelier Sesame, qui fournit des ressources psychoéducatives et du matériel thérapeutique afin d'utiliser le récit comme support, au cours de ses contacts avec des enfants vulnérables. L'Équipe d'enquêteurs a également aidé le Gouvernement iraquien à établir le Département de la protection des témoins et lancé en mai le guide pratique des enquêtes tenant compte des traumatismes subis, pour promouvoir une démarche éclairée (*Trauma-Informed Investigations Field Guide*).

60. Des enfants ont continué d'être visés par Daech en Iraq et en République arabe syrienne et de pâtir des effets des mines terrestres laissées dans les secteurs précédemment occupés par Daech et des conséquences des atrocités qu'il a commises,

tels que les enlèvements et les violences sexuelles. Le plan d'action signé entre ma Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et les autorités de fait dans le nord-est de la République arabe syrienne a facilité le dialogue sur plusieurs questions, dont l'amélioration de l'accès aux enfants dans les camps de déplacés. L'ONUDC a aidé les autorités indonésiennes, iraqiennes et nigérianes à prévenir les violences terroristes contre les enfants et à intervenir dans ce cadre, et a lancé des projets pour renforcer la capacité des autorités iraqiennes de soutenir les droits des victimes du terrorisme au cours des procédures pénales.

61. Les Iraquiennes qui retournaient du nord-est de la République arabe syrienne, dont des Yézidiennes qui avaient survécu à des violences sexuelles liées au conflit, ont laissé derrière elles des enfants nés de viols commis par des combattants de Daech, en raison de l'opprobre entourant ces actes et de la difficulté de se procurer des pièces d'identité. Il faut, pour régler ces problèmes, préparer une réponse coordonnée et soutenue, fondée sur les droits humains et l'intérêt supérieur de l'enfant, et prévoir des soins de santé, un soutien psychosocial, des mesures de réintégration socioéconomique et une aide juridictionnelle.

62. La promulgation le 1^{er} mars de la loi sur les rescapées yézidiennes par le Parlement fédéral iraquien, à la suite de la mobilisation et de l'appui de la MANUI, de l'OIM et du Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, est une étape importante dans la prise en compte des besoins spécifiques des rescapées de violences sexuelles liées aux conflits. Il faut à présent prendre des mesures supplémentaires pour garantir l'application effective de la loi de manière non discriminatoire, qui soit centrée sur les rescapées. Dans ces efforts, l'Iraq pourrait mettre à profit l'appui de la communauté internationale.

63. Retrouver les personnes disparues, dont celles qui font l'objet d'une traite à travers les frontières, reste une préoccupation majeure. L'absence d'obligation de rendre des comptes à la suite de disparitions forcées de personnes soupçonnées d'être affiliées à Daech dans des centres de dépistage, à des postes de contrôle et dans des camps de déplacés compromet l'action de protection et de lutte contre le terrorisme. La MANUI a travaillé en étroite collaboration avec les mécanismes des organes conventionnels des Nations Unies, notamment le Comité des disparitions forcées et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, afin d'aider le Gouvernement iraquien à s'acquitter de ses obligations internationales en matière de droits humains dans ce domaine.

E. Contre le financement du terrorisme

64. L'analyse de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme laisse entendre que l'effet des mesures de lutte contre la pandémie sur les réseaux de transfert d'argent pourrait encourager des individus et groupes terroristes, dont Daech, à envisager d'autres méthodes de transfert de fonds⁸. Les recours à des campagnes de financement participatif dans les médias sociaux destinées à des combattants de Daech et, ostensiblement, à leurs proches se trouvant dans des camps en République arabe syrienne continuent de poser problème (voir [S/2021/68](#)).

65. Craignant que le resserrement des mesures prises par certains États Membres pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme durant la pandémie ne se répercutent négativement sur les organisations à but non lucratif et

⁸ Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, « The impact of the COVID-19 pandemic on terrorism, counter-terrorism and countering violent extremism », juin 2020, décembre 2021 (mise à jour) et juin 2021 (mise à jour).

l'aide humanitaire d'urgence, les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme ont continué de coopérer à une initiative conjointe, codirigée par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, afin de répertorier et de diffuser les bonnes pratiques en matière de lutte contre le financement du terrorisme, tout en préservant l'espace civique.

66. Les entités des Nations Unies compétentes ont continué également de coopérer dans le cadre du Programme mondial visant à détecter, prévenir et combattre le financement du terrorisme du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, lancé comme suite à la résolution 2462 (2019) du Conseil de sécurité. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'autres entités des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Groupe d'action financière (GAFI) et les organismes régionaux de type GAFI pour ce qui est de lutter contre les tendances mondiales et régionales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, d'enquêter et d'engager des poursuites dans les affaires de financement du terrorisme, de répondre aux préoccupations liées à la transition numérique dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à la protection des données, d'examiner les liens entre financement du terrorisme et trafic d'armes et d'atténuer les conséquences fortuites de l'application des normes du GAFI.

67. Le financement du terrorisme par le commerce illicite des ressources naturelles en Afrique continue d'être une question prioritaire. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont aidé le Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe à appliquer son plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme en organisant des ateliers et en participant à ses réunions. Le Groupe a notamment lancé un projet de typologies sur les marchés illicites de l'or, des diamants et des rubis dans la région de l'Afrique orientale et australe, ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme connexes. La Direction exécutive a participé à la réunion plénière de la Commission technique du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

68. L'ONUSC a lancé un nouveau projet sur la désorganisation du financement du terrorisme et des sanctions financières ciblées contre les entités terroristes au Mozambique et élaboré un manuel destiné au Maroc sur des enquêtes financières efficaces dans les affaires de financement du terrorisme. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a établi un premier descriptif des entités qui ont facilité les crimes, par la fourniture de services financiers à Daech, et elle continue d'enquêter sur le « ministère du trésor » du groupe, au moyen de l'analyse des revenus qu'il a dégagés à partir de marchés illicites.

F. Gestion des frontières et application de la loi

69. Les entités des Nations Unies ont continué d'appuyer les mesures visant à renforcer les capacités des États Membres de gérer les frontières. En partenariat avec les organisations internationales et régionales compétentes et le secteur privé, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ont élaboré une initiative conjointe sur la sécurité maritime, chargée d'étudier les problèmes relatifs que constituent les crimes commis en mer, ayant trait notamment à la coopération internationale, à la coopération transfrontalière, à la coordination nationale, à l'échange d'informations et aux liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée.

70. Le Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes pluri-institutions mené par le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué d'aider les États Membres à mettre en place les systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et les systèmes de dossiers passagers, conformément aux résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité, aux normes internationales pertinentes et aux garanties relatives aux droits humains et concernant la confidentialité. Le Programme a tenu trois évaluations globales virtuelles à l'intention de l'Afrique du Sud, de Djibouti et de la Mongolie et des formations interactives en ligne à l'intention de la Gambie, de la Sierra Leone et des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Depuis le mois de janvier, l'Afrique du Sud, la République de Moldova, le Nigéria et la Norvège se sont joints au programme, ce qui porte à 42 le nombre de bénéficiaires, notamment l'Iraq où la mobilisation a commencé en 2018 sur la base des constatations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme au nom du Comité contre le terrorisme. L'OIM a également aidé l'Iraq à moderniser ses infrastructures frontalières en le dotant du Système d'analyse des données et des informations migratoires en vue de la vérification de l'identité et de la collecte biométrique.

71. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et ses partenaires ont continué, au moyen d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, d'aider les États Membres à empêcher les terroristes d'acquérir des armes tant classiques que non classiques. Le Centre ainsi que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau des affaires de désarmement et l'ONUDC ont continué d'analyser les capacités des États d'Asie centrale de prévenir et de combattre le trafic d'armes légères et de petit calibre et les fournitures illicites d'armes à des terroristes tout en organisant des ateliers et des formations connexes qui soient adaptées.

72. Dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont continué d'élaborer des directives techniques à l'intention des États Membres pour faciliter l'application de la résolution 2370 (2017) du Conseil de sécurité et les normes internationales et bonnes pratiques y relatives, afin d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes.

73. En janvier, le Bureau de lutte contre le terrorisme a lancé le programme mondial de lutte contre les menaces terroristes pesant sur des cibles vulnérables, en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Le Programme élaborera des directives et actualiseront le Recueil des bonnes pratiques en matière de protection des infrastructures critiques contre les attaques terroristes.

74. Le Programme sur les mécanismes nationaux de coordination interinstitutions (« cellules de fusion ») du Bureau de lutte contre le terrorisme a achevé une série de visites d'étude virtuelles, au cours desquelles des experts des centres de lutte antiterroriste de Belgique, de Colombie, d'Espagne, de la Fédération de Russie et de Norvège, ainsi que de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et du Centre norvégien des droits de l'homme ont organisé des conférences à l'intention des bénéficiaires du programme. Des missions virtuelles ont été également menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme au Botswana, au Ghana, en Ouganda et à la SADC. Au Nigéria, l'ONUDC et la Direction exécutive ont formé des agents des forces de l'ordre à l'application des meilleures pratiques internationales en matière de collecte et d'analyse de renseignements.

75. En Iraq, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme a conduit à l'intention des autorités irakiennes un

exercice virtuel de simulation d'un acte de bioterrorisme et un atelier à l'aide d'un exercice de réalité virtuelle visant à déjouer les menaces clandestines chimiques et biologiques.

G. Contrer les discours terroristes et mobiliser les populations pour prévenir et combattre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme

78. Les entités des Nations Unies ont continué d'épauler les États Membres au moyen de mesures de renforcement des capacités et d'une assistance technique pour prévenir et contrer l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. En juin, le PNUD a organisé la conférence virtuelle Oslo III sur la prévention et la répression de l'extrémisme violent afin de tirer des enseignements pour les recherches, les politiques et les programmes futurs et d'élaborer de nouvelles méthodes de prévention. En Asie centrale, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, en Iraq et au Mozambique, l'ONUSD a mis en place un certain nombre de programmes de prévention et de répression de l'extrémisme violent, visant notamment à renforcer l'intégration des questions de genre ainsi que des droits et de l'autonomisation des femmes dans la prévention et la répression de l'extrémisme violent et l'action de lutte contre le terrorisme. En Afrique, l'ONUSD a établi un partenariat à cet égard avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

79. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a fourni une formation professionnelle aux jeunes à Fallouja (Iraq) dans le cadre de mesures visant à renforcer la résistance à l'idéologie et aux tentatives de recrutement de Daech. En mars, l'ONUSD a lancé « STRIVE Juvenile », un projet d'assistance technique visant à accroître la résistance des enfants, des familles, des populations et de la société civile à l'extrémisme violent et aux tentatives de recrutement terroriste en Indonésie, en Iraq et au Nigéria. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a continué de mettre en œuvre l'initiative « Faire revivre l'esprit de Mossoul », et lancé une démarche tenant compte des questions de genre visant à prévenir l'extrémisme violent en Iraq au moyen de l'éducation.

80. En Afrique, l'UNESCO a continué d'aider le Burkina Faso, le Mali et le Niger à prévenir l'extrémisme violent en mettant l'accent sur la formation des enseignants et lancé une étude visant à répertorier les mécanismes qui pourraient permettre aux jeunes d'agir comme agents de la paix dans leurs communautés. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a mis en place des réseaux d'organisations locales de la société civile afin d'améliorer la protection des droits humains internationaux et des questions de droit humanitaire par la formation et le renforcement des capacités.

81. Pour lutter contre les risques accrus, notamment chez les jeunes, d'exposition à des contenus en ligne incitant à la haine ou à la violence, le PNUD a appuyé le recours à la technologie pour recenser les discours de haine au Bangladesh, en Géorgie, aux Maldives, au Pakistan, au Sri Lanka, au Soudan et en Tunisie, aidant les autorités à adopter des réponses ciblées et conformes aux droits humains, face à ce risque.

82. En juin, en partenariat avec les États Membres et d'autres parties prenantes, les entités des Nations Unies ont organisé une série d'événements parallèles sur la lutte contre les discours terroristes, la prévention de l'extrémisme violent et les nouvelles technologies, à la deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme qui s'est tenue à l'ONU, et examiné des questions telles que la transparence dans la modération des contenus, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle et des outils en ligne visant à prévenir l'extrémisme violent, la lutte contre les discours de haine et l'extrémisme

violent par l'éducation dans un monde numérique et la prévention du détournement des nouvelles plateformes de communication.

IV. Observations

83. Les trois rapports qui ont été publiés depuis le déclenchement de la COVID-19 sur la menace que représente Daech, les rapports de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et les documents d'analyse de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme⁹ ont illustré la façon dont Daech et d'autres groupes terroristes mettaient à profit les perturbations, les griefs et les menaces au développement suscités par la crise mondiale sans précédent, en ligne et sur le terrain. L'expansion de Daech dans de nombreuses régions d'Afrique depuis le début de 2021 est alarmante. Elle montre que les synergies entre le terrorisme, la précarité et les conflits se sont renforcées et fait ressortir la nécessité d'une réponse mondiale urgente pour aider les pays d'Afrique et les organisations régionales. Les États Membres avaient déjà prévenu que Daech pourrait retrouver la capacité de fomenter des attaques internationales si sa structure centrale ou l'un de ses affiliés régionaux venait à se renforcer suffisamment. Ce scénario n'en est devenu que plus plausible.

84. Je demeure profondément préoccupé par la situation intenable qui règne dans les camps et les centres de détention dans le nord-est de la République arabe syrienne, où sont retenus des individus soupçonnés d'avoir des liens avec Daech et d'autres groupes terroristes désignés par le Conseil de sécurité. Si les mesures récentes prises par quelques gouvernements pour rapatrier des enfants touchés sont encourageantes, je renouvelle mon appel aux États Membres en faveur du rapatriement, de leur plein gré, de toutes les personnes concernées, en particulier les femmes et les enfants, conformément au droit international et avec l'aval des autorités compétentes, qui doit être une considération primordiale dans tous ces efforts. L'augmentation de la violence dans les camps, les efforts de radicalisation terroriste qui ont été signalés et le risque d'évasions massives organisées nous rappellent que le statu quo n'est pas une option, si l'on veut garantir les droits humains, la sécurité ou l'application du principe de responsabilité.

85. En outre, alors que les restrictions liées à la pandémie s'assouplissent progressivement, il existe une menace élevée à court terme d'attentats encouragés par Daech hors des zones de conflit, perpétrés par des acteurs isolés ou de petits groupes qui ont été radicalisés et sont incités, voire commandés à distance, en ligne. Cela illustre l'évolution des risques plus larges associés à la transition numérique qui s'est accélérée pendant la pandémie, ainsi que la possibilité d'une utilisation des technologies nouvelles, qui se font jour, à des fins terroristes. La cybersécurité a besoin d'un solide redémarrage, face à la prochaine forme que prendra le terrorisme numérique. La coopération internationale, une gouvernance efficace conforme au droit international et des partenariats innovants avec le secteur privé et la société civile seront des éléments décisifs pour prévenir et combattre le terrorisme à l'ère numérique. La manière de relever ce défi a été au cœur de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la lutte contre le terroriste.

86. J'estime encourageante l'adoption par consensus de la résolution [75/291](#) de l'Assemblée générale, qui a conclu le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je me félicite de la nature globale et tournée vers l'avant de cet examen, qui a tenu compte des rapports antérieurs¹⁰ et de la Stratégie actualisée, en son quinzième anniversaire. Par la voie du Pacte mondial de

⁹ Ibid.

¹⁰ [A/74/677](#), [A/75/729](#) et [A/75/729/Corr.1](#).

coordination contre le terrorisme, le système des Nations Unies continuera d'accompagner les États Membres dans l'action qu'ils mènent pour lutter contre le fléau de Daech, guidés par la Stratégie actualisée et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la question.
